

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 19 janvier 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 19 janvier 2026 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Gérard Mathieu, Patricia Labonté, Mélanie Plourde

Absence(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 001.01.2026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1 décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2025
- 4. Rapport d'activités du conseil
 - 4.1 Administration et développement
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 2 décembre 2025 au 19 janvier 2026
 - 4.1.2 Dépôt des formulaires DGE-1038 — Liste des donateurs et rapport de dépenses suite aux élections du 2 novembre 2025
 - 4.1.3 Rapport annuel concernant l'application du Règlement no 281-2021 portant sur la gestion contractuelle de la Ville
 - 4.1.4 Proclamation et promotion de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive (JNPSMP) le 13 mars 2026
 - 4.1.5 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n^o 358-2026 concernant les coûts d'entretien du chemin du Lac Skein pour l'année 2026
 - 4.2 Gestion du territoire
 - 4.2.1 Demande de dérogation mineure no. 212-2025 - 45, 2e Rang ouest
 - 4.2.2 Avis de motion et dépôt du premier projet de Règlement n^o 357-2026 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 132-2012 et ses amendements en vigueur en vue d'ajouter les zones 125 R et 156 I à l'application du règlement

- 4.2.3 Adoption du premier projet du Règlement n^o 357-2026 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 132-2012 et ses amendements en vigueur en vue d'ajouter les zones 125 R et 156 I à l'application du règlement
- 4.2.4 Octroi d'un contrat à DCcom Automation Inc. — Acquisition et installation d'une vanne de régulation de pression — Appropriation au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ)
- 4.2.5 Autorisation de signataires — Convention d'aide financière à intervenir avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable — Programme d'aide financière au Fonds de la sécurité routière 2025-2026 — Campagne de sensibilisation en sécurité routière — Dossier PAFFSR-20250707-047

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Autorisation d'une activité en vertu du Règlement no. 1000-21 et versement d'une aide financière — Carnaval de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix — Édition 2026
- 4.3.2 Autorisation d'un signataire — Contrat de service à intervenir avec Cimco Réfrigération relatif à l'entretien du système de réfrigération de l'aréna pour les années 2026 à 2030
- 4.3.3 Autorisation d'un signataire — Entente à intervenir avec la base des forces armées canadiennes de Bagotville pour la tenue de l'exercice « Rafale Blanche »
- 4.3.4 Autorisation d'un signataire — Directive de changement ME-07 pour l'installation de contrôleurs de vitesse sur des unités de ventilation à l'aréna dans le cadre de la conversion du système de refroidissement R-22 — Appropriation au Règlement d'emprunt no 329-2024

4.4 Rapport des activités du conseil

- 4.4.1 Représentations, dons et subventions
- 4.4.2 Représentation des activités du conseil

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. 002.01.2026 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2025

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1 décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2025 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2025 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **003.01.2026 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 2 DÉCEMBRE 2025 AU 19 JANVIER 2026**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Mélissa Hébert Gagnon, directrice des finances par intérim, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Mélissa Hébert Gagnon
Directrice des finances par intérim

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Gérard Mathieu d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix couvrant la période du 2 décembre 2025 au 19 janvier 2026 laquelle totalise la somme de 1 285 126,10 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.2 **004.01.2026 DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 — LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES SUITE AUX ÉLECTIONS DU 2 NOVEMBRE 2025**

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

De confirmer le dépôt de l'ensemble des formulaires DGE-1038 relatifs à la liste des donateurs ainsi qu'au rapport de dépenses électorales, et ce, pour les élections municipales tenues le 2 novembre 2025, pour les candidats suivants : Messieurs André Fortin, Daniel Côté, Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Gérard Mathieu et Martin Voyer, ainsi que Mesdames Patricia Labonté, Émilie Morin et Mélanie Plourde.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.3 **005.01.2026 RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 281-2021 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE**

M. Évans Potvin propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

Que les membres du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix confirment, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* que l'application du Règlement n° 281-2021 portant sur la gestion contractuelle de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière au cours de l'année 2025 et que les mesures suivantes ont été appliquées :

1. des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres ;
2. des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (chapitre T-11.011) et du *Code de déontologie des*

lobbyistes (chapitre T-11.011, r. 2) adopté en vertu de cette Loi ;

3. des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption ;
4. des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts ;
5. des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte ;
6. des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat ;
7. à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure à 133 800 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré, des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.4 **006.01.2026 PROCLAMATION ET PROMOTION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE (JNPSMP) LE 13 MARS 2026**

Considérant que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme **Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive** ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale !** » ;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

Proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale !** »

Une copie de la présente résolution sera envoyée par courriel au Mouvement Santé mentale Québec à : campagne@mouvementsmq.ca.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.5 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 358-2026 CONCERNANT LES COÛTS D'ENTRETIEN DU CHEMIN DU LAC-SKEIN POUR L'ANNÉE 2026**

M. Luc Maltais donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 358-2026 concernant les coûts d'entretien du chemin du Lac-Skein pour l'année 2026.

M. Luc Maltais dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 **007.01.2026 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 212-2025 - 45, 2E RANG OUEST**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 212-2025 soumise par Monsieur Pierre Fortin régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire (lave-auto automatique) à sa propriété commerciale du 45, 2^e rang Ouest :

- à une distance de 8,6 mètres de la limite avant est de propriété, alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 10 mètres (dérogation de 1,4 mètre) ;
- à une distance de 1,29 mètre de la limite latérale nord de propriété, alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 3 mètres (dérogation de 1,71 mètre).

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 25/11/2025) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

À ces causes, M. Gérard Mathieu propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accepter la demande de dérogation mineure n° 212-2025 déposée par M. Pierre Fortin afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire (lave-auto automatique) à sa propriété commerciale du 45, 2^e rang Ouest :

- o à une distance de 8,6 mètres de la limite avant est de propriété, alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 10 mètres (dérogation de 1,4 mètre) ;
- o à une distance de 1,29 mètre de la limite latérale nord de propriété, alors que le règlement de zonage prévoit un minimum de 3 mètres (dérogation de 1,71 mètre).

De prévoir qu'en cas de démolition, de destruction ou de déplacement du bâtiment pour quelque raison que ce soit, la reconstruction devra se faire en conformité des dispositions réglementaires applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2.2 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 357-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 132-2012 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE D'AJOUTER LES ZONES 125 R ET 156 I À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT**

M. Évans Potvin donne avis de motion, que sera soumis, pour adoption, le premier projet de Règlement n° 357-2026 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 132-2012 et ses amendements en vigueur en vue d'ajouter les zones 125 R et 156 I à l'application du règlement.

M. Évans Potvin dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.2.3 **008.01.2026 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NO 357-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 132-2012 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE D'AJOUTER LES ZONES 125 R ET 156 I À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais d'adopter le premier projet de Règlement n° 357-2026 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 132-2012 et ses amendements en vigueur en vue d'ajouter les zones 125 R et 156 I à l'application du règlement.

Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2.4009.01.2026OCTROI D’UN CONTRAT À DCCOM AUTOMATION INC. — ACQUISITION ET INSTALLATION D’UNE VANNE DE RÉGULATION DE PRESSION — APPROPRIATION AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L’ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2024-2028 (TECQ)

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

D’accorder un contrat à DCcom Automation Inc. pour l’acquisition et l’installation d’une vanne de régulation de pression, laquelle sera installée sur la rue Saint-André, pour un montant de 13 675 \$, plus les taxes applicables, conformément à l’offre de services reçue le 19 décembre 2025.

Appropriation au Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec 2024-2028 (TECQ).

Adoptée à l’unanimité des conseillers

4.2.5010.01.2026AUTORISATION DE SIGNATAIRES — CONVENTION D’AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC LE MINISTRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE — PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2025-2026 — CAMPAGNE DE SENSIBILISATION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE — DOSSIER PAFFSR-20250707-047

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

D’autoriser M. André Fortin, maire, et M^{me} Marick Noël, coordonnatrice de projets en développement, à signer, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, la convention d’aide financière à intervenir avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d’aide financière au Fonds de la sécurité routière 2025-2026, dossier PAFFSR-20250707-047, relativement à la réalisation d’une campagne de sensibilisation en sécurité routière.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

4.3CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.3.1011.01.2026AUTORISATION D’UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NO. 1000-21 ET VERSEMENT D’UNE AIDE FINANCIÈRE — CARNAVAL DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX — ÉDITION 2026

Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D’autoriser, en vertu du Règlement n° 1000-21, le comité organisateur du Carnaval de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix à tenir diverses activités sur le territoire de la municipalité, lesquelles se dérouleront du 25 au 28 février 2026.

D’autoriser le versement d’une aide financière d’un montant de 3 250 \$ pour la tenue desdites activités, cette aide étant conditionnelle au respect des exigences prévues au rapport d’activités, incluant le dépôt auprès de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix d’un état détaillé des dépenses.

Adoptée à l’unanimité des conseillers

4.3.2012.01.2026AUTORISATION D’UN SIGNATAIRE — CONTRAT DE SERVICE À INTERVENIR AVEC CIMCO RÉFRIGÉRATION RELATIF À L’ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L’ARÉNA POUR LES ANNÉES 2026 À 2030

M. Hervé Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie, à signer, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, un contrat de service à intervenir avec Cimco Réfrigération relatif à l'entretien du système de réfrigération de l'aréna pour les années 2026 à 2030 au montant de 7 875 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2026, lequel montant sera indexé annuellement de 3 % pour chacune des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.3.3 013.01.2026 **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA BASE DES FORCES ARMÉES CANADIENNES DE BAGOTVILLE POUR LA TENUE DE L'EXERCICE « RAFALE BLANCHE »**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Gérard Mathieu :

D'autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix les documents relatifs à la tenue de l'exercice « Rafale Blanche » des forces armées canadiennes de Bagotville pour l'utilisation du stationnement et des installations sanitaires de l'aréna, dont l'exercice se déroulera les 19, 20 et 25 février 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.3.4	014.01.2026	AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — DIRECTIVE DE CHANGEMENT ME-07 POUR L'INSTALLATION DE CONTRÔLEURS DE VITESSE SUR DES UNITÉS DE VENTILATION À L'ARÉNA DANS LE CADRE DE LA CONVERSION DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT R-22 — APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 329-2024
-------	-------------	---

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

D'autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie, à signer, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, la directive de changement ME-07 relative à l'installation de contrôleurs de vitesse sur des unités de ventilation à l'aréna, le tout dans le cadre de la conversion du système de refroidissement R-22 pour la somme de 18 795 \$ plus les taxes applicables.

D'approprier cette somme au Règlement d'emprunt no 329-2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.4.1 015.01.2026 REPRÉSENTATIONS, DONS ET SUBVENTIONS

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Évans Potvin d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la *Loi sur les compétences municipales*, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma	Souscription municipale	4 000 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.4.2 REPRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

M. André Fortin et les membres du conseil municipal déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Vérification des comptes de la Ville
- Réunion de l'Office d'habitation
- Comité gestion du territoire
- Comité culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
- Comité des communications
- Représentation à la soirée reconnaissance de la Ville
- Inauguration de la Zone partage
- Réunion de la Villa du Presbytère
- Rencontre de citoyens suite à la demande d'un parc à chiens
- Réunion de la Régie du parc industriel du secteur sud
- Représentation au dîner des fêtes de la Villa du Presbytère
- Vérification des comptes de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du secteur sud et réunion
- Webinaire de la FQM
- Réunion du diagnostic en loisir
- Réunion du programme d'aide à l'élite sportive et culturel
- Réunions de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre de journalistes dans divers dossier
- Réunion de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean
- Rencontre au salon de l'Alliage 02 à Alma
- Rencontre pour le dossier de la Clinique médicale
- Rencontre avec Hydro-Québec sur le dossier du développement des éoliennes au Québec

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- La possibilité d'implanter de nouveaux arbres sur le site du Rigolet en remplacement des frênes et des ormes existants, lesquels sont particulièrement vulnérables à différentes maladies.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h, l'ordre du jour étant épuisé, M. Luc Maltais propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX

Première séance extraordinaire du 19 janvier 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 19 janvier 2026 à 19 h, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Gérard Mathieu, Patricia Labonté, Mélanie Plourde

Absence(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 016.01.2026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Gérard Mathieu d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation des procès-verbaux
- 4. Rapport d'activités du conseil
 - 4.1 Administration et développement
 - 4.1.1 Adoption du Règlement n^o 350-2025 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2026
 - 4.2 Gestion du territoire
 - 4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
 - 4.4 Rapport des activités du conseil
- 5. Dépôt de la correspondance
- 6. Affaires nouvelles
- 7. Période de questions des citoyens
- 8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **017.01.2026 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 350-2025 AYANT POUR
OBJET D'ÉTABLIR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d'adopter le Règlement n° 350-2025 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires 2026.

Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Le boisé du 3^e Chemin.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, M. Gérard Mathieu propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

Deuxième séance extraordinaire du 19 janvier 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 19 janvier 2026 à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Gérard Mathieu, Patricia Labonté, Mélanie Plourde

Absence(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 017.01.2026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation des procès-verbaux
- 4. Rapport d'activités du conseil
 - 4.1 Administration et développement
 - 4.1.1 Adoption du plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028
 - 4.2 Gestion du territoire
 - 4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
 - 4.4 Rapport des activités du conseil
- 5. Dépôt de la correspondance
- 6. Affaires nouvelles
- 7. Période de questions des citoyens
- 8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **018.01.2026 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS
2026-2027-2028**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde :

D'adopter le Plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028 tel que présenté, lequel fait partie intégrante du procès-verbal, et d'en autoriser la diffusion sur le territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix par sa publication dans le journal *L'Informel* ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- La possibilité d'implanter une garderie au centre communautaire

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 44, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Patricia Labonté propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX

Troisième séance extraordinaire du 19 janvier 2026

Procès-verbal de la troisième séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 19 janvier 2026 à 19 h 45, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Gérard Mathieu, Patricia Labonté, Mélanie Plourde

Absence(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h 45, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 020.01.2026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Mélanie Plourde d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation des procès-verbaux
- 4. Rapport d'activités du conseil
 - 4.1 Administration et développement
 - 4.1.1 Adoption du Règlement n^o 351-2025 ayant pour objet de décréter le taux de la taxe foncière générale et les taux fonciers à taux variés pour l'année 2026
 - 4.1.2 Adoption du Règlement n^o 352-2025 concernant les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2026
 - 4.1.3 Adoption du Règlement n^o 353-2025 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2026
 - 4.1.4 Adoption du Règlement n^o 354-2025 relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration pour l'année 2026
 - 4.1.5 Adoption du Règlement n^o 355-2025 relatif à l'imposition d'une compensation pour la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2026
 - 4.2 Gestion du territoire
 - 4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie
 - 4.4 Rapport des activités du conseil

- 5. Dépôt de la correspondance
- 6. Affaires nouvelles
- 7. Période de questions des citoyens
- 8. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL

4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 021.01.2026 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 351-2025 AYANT POUR
OBJET DE DÉCRÉTER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE
GÉNÉRALE ET LES TAUX FONCIERS À TAUX VARIÉS
POUR L'ANNÉE 2026

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'adopter le Règlement n° 351-2025 ayant pour objet de décréter le taux de la taxe foncière générale et les taux fonciers à taux variés pour l'année 2026.

Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.2 022.01.2026 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 352-2025 CONCERNANT
LES COÛTS D'ENTRETIEN DES ROUTES DES
LAURENTIDES ET DE LA MONTAGNE POUR
L'ANNÉE 2026

Mme Mélanie Plourde propose, appuyé par M. Gérard Mathieu d'adopter le Règlement n° 352-2025 concernant les coûts d'entretien des routes des Laurentides et de la Montagne pour l'année 2026.

Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.3 023.01.2026 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 353-2025 RELATIF À
L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LE SERVICE
DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE POUR
L'ANNÉE 2026

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Évans Potvin d'adopter le Règlement n° 353-2025 relatif à l'imposition d'une compensation pour le service de distribution de l'eau potable pour l'année 2026.

Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.4024.01.2026ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 354-2025 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'ÉGOUT, D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉPURATION POUR L'ANNÉE 2026

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'adopter le Règlement n° 354-2025 relatif à l'imposition d'une compensation pour les services d'égout, d'assainissement et d'épuration pour l'année 2026.

Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.5025.01.2026ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 355-2025 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL, AGRICOLE, INSTITUTIONNEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL POUR L'ANNÉE 2026

M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'adopter le Règlement n° 355-2025 relatif à l'imposition d'une compensation pour la collecte des matières résiduelles du secteur résidentiel, agricole, institutionnel, commercial et industriel pour l'année 2026.

Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2GESTION DU TERRITOIRE

4.3CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE

4.4RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

5.DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

6.AFFAIRES NOUVELLES

7.PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question.

8.LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, M. Luc Maltais propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier